

L'illumination de la grange aux dîmes et de l'église



Bessin-Seulles et Mer dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine local a financé l'illumination des plus beaux monuments de ses douze communes.

Ce spectacle se reproduit tous les week-ends ainsi que les jours de fête, les jours fériés et le 6 juin.



Informations complémentaires

Etat civil 2010

Naissances

ALLAL Ilian
FEREY Lolla
MAXIMILIEN Enzo
PICHON Antoinette
POTEAU Iroise

Décès

GOUAULT Véronique
HÉLIE Jean
LAÏNÉ Benoît
POTEAU Charles-Edouard

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Mardi 10h00 à 12h00
Jeudi 16h00 à 18h30
Samedi 10h30 à 12h30

Pour des démarches administratives urgentes en dehors de ces horaires, vous pouvez téléphoner pour prendre rendez-vous. Tel : 02 31 37 90 59

Courriel : mairiedegraysurmer@orange.fr
Site : www.graye-sur-mer.org

Rappel : recensement

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire entre le jour du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

L'attestation de recensement est obligatoire, entre 16 et 18 ans, pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Tarifs de location de la salle des fêtes de la Ruche à compter de 2012

Week-end :

- Habitant de Graye 300 €
- Extérieur 400 €
- Electricité en plus

Collecte des déchets

Déchets ménagers : mardi toute l'année avec ramassage des sacs jaunes et vendredi (sans sacs jaunes) du 15/06 au 15/09.

Déchets verts : tous les 15 jours, le jeudi.

Prochains passages : vendredi 3 juin, jeudi 16 juin (le calendrier des dates de passage est à votre disposition à la mairie)

Encombrants : collecte le Jeudi 10 novembre.

Communauté de Communes Bessin-Seulles-Mer (B.S.M.)

10, rue de la Libération – 14114 Ver-sur-mer
Tel : 02 31 77 72 77

Courriel : contact@bessin-seulles-mer.fr

Site : www.bessin-seulles-mer.fr

Aide à domicile et Service à la personne

Tel : 02 31 77 02 03

Autres adresses utiles

Contact avec une assistante sociale :
Circonscription d'action Sociale du Bessin, Pôle
Accueil. Tel : 02 31 51 38 15

Renseignements sur l'ADPA : CLIC du Bessin
(Centre Local d'information et de Coordination).
Tel : 02 31 51 10 72

RESPECT DE L'AUTRE, DU BIEN COMMUN ET DU CADRE DE VIE

Petits rappels inutiles ou bien utiles !

- *Ne pas sortir les déchets ménagers trop tôt mais seulement après 18 heures la veille du ramassage, et dans des sacs, poubelles ou conteneurs fermés.*
- *Veiller à limiter les bruits gênants de tous ordres afin de préserver la tranquillité publique, notamment les bruits nocturnes ou encore les aboiements continus, etc ...*
- *Éviter de stationner, même pour un temps limité, devant les sorties de garages.*
- *Réduire sa vitesse dans la traversée de bourg et auprès des lieux habités pour garantir la sécurité de tous, piétons et usagers.*

Pour information

Depuis quelques temps, des dégradations ont été constatées sur des bâtiments et installations publics (grange aux Dîmes, lavoir, mur du cimetière, projecteurs cassés, ...).

Loin de banaliser ce genre de comportement, et afin de conserver un environnement agréable, la municipalité procède à des remises en état évaluées à plusieurs centaines d'euros et nous avons informé la brigade de gendarmerie de Courseulles de ces faits de petite délinquance.